

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1662 - page 5621

91 - Essonne

FONDS DE DOTATION

Modifications

Déclaration à la préfecture de l'Essonne.

LES PAPILLONS BLANCS 91.

Objet : recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature, qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue de redistribuer les revenus de cette capitalisation à l'association afin de l'assister dans l'accomplissement de ses oeuvres et missions d'intérêt général, pour l'amélioration des conditions d'accueil et de bien-être des personnes handicapées mentales, avec ou sans handicaps associés ; pourront ainsi être financés des projets soumis par les établissements au conseil d'administration pour la réalisation de projets à caractère exceptionnel identifiés par le conseil d'administration comme des projets dits « éligibles » et dont les bénéficiaires sont les usagers dans le cadre de leur accompagnement dans les établissements directement gérés par l'association ; ces projets devront avoir comme finalité : améliorer les conditions d'accueil et de bien-être des personnes accueillies (équipements, matériels, etc.) ; aider au financement de vacances ou d'activités de loisirs, sportives et culturelles ; subventionner des projets innovants ou d'intérêt collectif ; le fonds de dotation pourra, à cette fin, prendre en charge certaines dépenses, dès lors que son conseil d'administration en aura validité le principe avec ses limites.

Siège social : 3, avenue du Général-de-Gaulle, 91090 Lisses.

Date de la modification des statuts : 8 octobre 2015.

Date de déclaration : 23 octobre 2015.